

Guide des revues : le statut juridique

La structure juridique la plus simple et la plus communément utilisée pour créer une revue est l'association : vous trouverez toutes les informations nécessaires à sa création et le détail des démarches à effectuer sur le site : <https://www.service-public.fr/associations/vosdroits/N19554>

Ce même site informe de la marche à suivre pour toute modification affectant une association : changement de siège social, de président, du CA ou du bureau...

Veillez, dans les statuts que vous rédigez, à ne pas trop restreindre l'objet de votre association : vous pouvez avoir l'ambition ultérieure d'en élargir le champ, le mode de fonctionnement, l'ampleur ou de publier des livres à partir de votre revue.

Il vous sera indispensable d'obtenir un numéro de SIRET, la plupart de vos interlocuteurs institutionnels (demandes de subvention en particulier) l'exigeront. Il n'est pas attribué automatiquement mais s'obtient par une démarche volontaire de l'association auprès de l'INSEE. Le site du service public.fr vous guidera dans cette démarche : vous y trouverez à la fois le courrier type et les adresses des différentes

agence de l'INSEE : <https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/F32135>

Il existe d'autres structures, moins courantes, qui peuvent vous permettre de publier une revue en fonction de votre situation. Par la création d'une entreprise, l'ajout de la publication à une entreprises déjà existante, par le biais d'une maison d'édition (la vôtre ou une structure qui publie déjà, voir la section consacrée aux maisons d'édition).